

Déclaration de protection des données pour les participants à des événements de la Fédération suisse des avocats

La Fédération suisse des avocats (ci-après « FSA » ou « nous ») accorde une grande importance à la protection et la sécurité des données. Nous traitons vos données personnelles de manière consciencieuse, conformément aux dispositions légales en vigueur et à nos propres déclarations de protection des données.

Contenu de la déclaration

Dans la présente déclaration de protection des données, nous vous informons de la manière dont nous collectons et traitons vos données personnelles lorsque vous participez à des formations continues, des événements ou des concours de la FSA, ou que vous utilisez des prestations complémentaires.

La déclaration *générale* de protection des données, de même que la déclaration de protection des données *pour les membres de la FSA*, complètent le champ d'application de la présente déclaration.

Responsable du traitement des données

La FSA est responsable du traitement des données décrit dans la présente déclaration. Si vous prenez directement contact avec SAV-FSA Service SA, le traitement se fait sous la responsabilité de cette dernière.

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez faire valoir vos droits en matière de protection des données, veuillez nous contacter à privacy@sav-fsa.ch ou nous écrire à l'adresse suivante : Fédération suisse des avocats, Protection des données, Marktgasse 4, 3001 Berne.

Participation à des événements

La FSA traite les données personnelles que des tiers (p. ex. votre employeur) ou vous-même nous transmettez en vous inscrivant à des événements de la fédération.

Il s'agit de données personnelles générales (p. ex. nom et coordonnées) ainsi que de données relatives à votre formation et pratique antérieure. En outre, des tiers ou vous-même nous transmettez, lors de votre inscription, des données personnelles sensibles telles que des données relatives à la santé (p. ex. des indications sur des allergies et autres intolérances). Nous traitons ces données personnelles afin d'organiser votre participation à l'événement, de réaliser celui-ci et de remplir nos obligations légales.

Votre nom et des informations sur votre rôle au sein de l'organisation ou de l'entreprise qui vous emploie figureront sur une liste des participants.

Veillez noter en outre que, dans le cadre de votre participation à des événements, nous communiquons, à certaines conditions et dans une mesure qui peut varier, des données relatives aux membres (nom et coordonnées du membre, ainsi que son étude d'avocats et, le cas échéant, informations sur le titre d'avocat spécialiste ou de médiateur FSA) aux sponsors de l'événement. Il s'agit de satisfaire nos contrats de sponsoring, dans l'intérêt des participants, afin de financer nos événements dans un format approprié et de les organiser de manière durable.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous-mêmes ou des prestataires de services mandatés par nos soins prenons des photos lors de nos événements, sur lesquelles vous pouvez être reconnaissable. Si vous ne souhaitez pas être pris en gros plan, vous pouvez le faire savoir au photographe sur place. Nous utilisons ces prises de vue pour documenter nos événements et fournir des informations sur celles-ci. Nous ne publierons de gros plans de votre personne sur notre site ou nos pages de réseaux sociaux qu'avec votre accord explicite préalable.

Lieu de traitement

Nous enregistrons et traitons vos données personnelles uniquement en Suisse.

Vos droits concernant vos données personnelles

S'agissant de vos données personnelles, vous disposez des droits suivants :

- Obtenir des informations sur les données personnelles que nous détenons à votre sujet et sur la manière dont nous les traitons ;
- Recevoir ou transmettre une copie de vos données personnelles dans un format courant ;
- Rectifier vos données personnelles ;
- Supprimer vos données personnelles ;
- S'opposer au traitement de vos données personnelles.

Veillez toutefois noter que ces droits sont soumis à des conditions et exceptions légales. Dans la mesure où le droit l'autorise, certaines demandes pourront être frappées d'une fin de non-recevoir. Vous avez en outre le droit de déposer une plainte auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).
